



# Les droits des personnes handicapées



## Garantir que les personnes handicapées obtiennent justice



Version EasyRead de :

Principes internationaux et lignes directrices sur l'accès à la justice pour les personnes handicapées



1. À propos de ce document **1**



2. Tous sont égaux devant la loi **4**



3. Garantir que les personnes handicapées obtiennent justice **7**



4. Pourquoi nous avons besoin de principes et de lignes directrices **10**



5. Les principes et les lignes directrices **15**



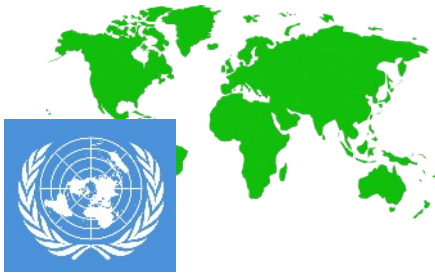
6. Ce que veulent dire les mots en gras **47**



Les mots difficiles sont en **gras**. Ces mots sont expliqués dans une liste à la fin de ce rapport.



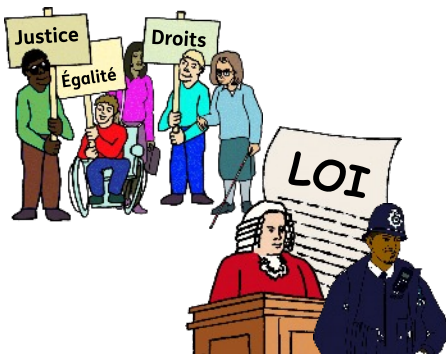
# 1. À propos de ce document



Les **Nations Unies** sont un groupe de 193 pays. Ils travaillent ensemble pour faire du monde un endroit plus sûr pour tous.



Un accord international appelé la **Convention sur les droits des personnes handicapées des Nations unies** stipule que les personnes handicapées ont les mêmes **droits humains** que les autres.



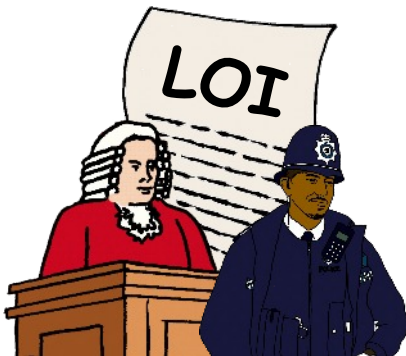
La police, les tribunaux et la loi jouent un rôle important dans la protection des **droits** des personnes.



Mais de nombreuses lois, ou la façon dont elles sont utilisées, sont **discriminatoires** envers les personnes handicapées et leur enlèvent leurs droits.



Ce document concerne la partie de la Convention sur les droits des personnes handicapées qui stipule que les gouvernements qui signent la convention doivent s'assurer que les personnes handicapées obtiennent **justice**.



Il indique ce que les pays doivent faire pour s'assurer que les personnes handicapées sont traitées équitablement par la police, les tribunaux et la loi.

Ce document a été rédigé par:

- la **Rapporteuse spéciale** sur les droits des personnes handicapées
- le **Comité des droits des personnes handicapées**
- l'**Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les personnes handicapées et l'accessibilité**.





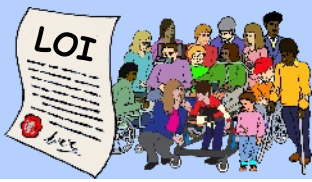
Ils travaillent avec les Nations unies pour aider les pays à comprendre comment s'assurer que les personnes handicapées obtiennent leurs droits humains.



**Le Haut-Commissariat aux droits humains** fait partie des Nations unies. Il veille à ce que chacun dans le monde soit traité équitablement et à ce que ses droits soient respectés.



La Haute-Commissaire aux droits de l'homme a déclaré que ces principes et lignes directrices sont un document très important qui aidera les États à s'assurer que les personnes handicapées ont les mêmes droits à la justice que les autres.



## 2. Tous sont égaux devant la loi



La **démocratie**, c'est quand les gens ont le contrôle sur la façon dont leur pays est gouverné. Mais cela ne peut se faire qu'avec de bonnes lois et le respect des droits humains.



Une bonne démocratie soutient et protège les personnes handicapées.

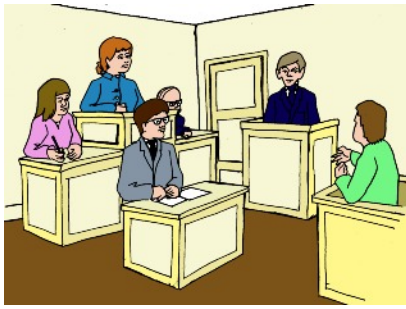


Cela signifie que les personnes handicapées peuvent utiliser la loi pour lutter contre la discrimination et obtenir leurs droits.



Les personnes handicapées ont le droit d'être incluses dans toutes les parties du système judiciaire, pour:

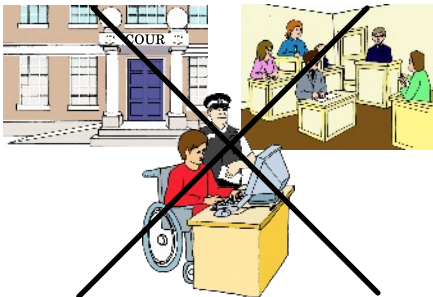
- saisir la justice



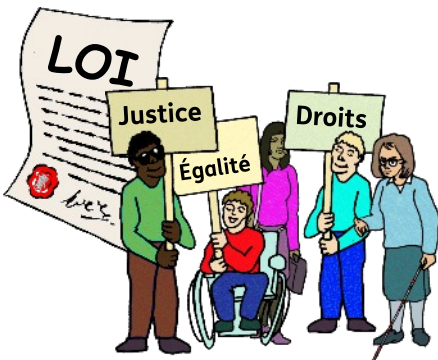
- poursuivre d'autres personnes en justice



- participer aux travaux de la police et des tribunaux.



Mais souvent, cela n'arrive pas.



Les juges et les tribunaux devraient aider les personnes handicapées à obtenir ces droits. Ils devraient utiliser la loi pour protéger les droits humains et s'exprimer s'ils croient que des lois injustes devraient être modifiées.



Les Nations unies affirment que les personnes handicapées ont la **capacité juridique**.



La capacité juridique signifie que toute personne âgée de plus de 18 ans peut prendre des décisions juridiques comme tout le monde. Et de bénéficier d'un soutien si elle en a besoin pour exercer ce droit.





### 3. Garantir que les personnes handicapées obtiennent justice



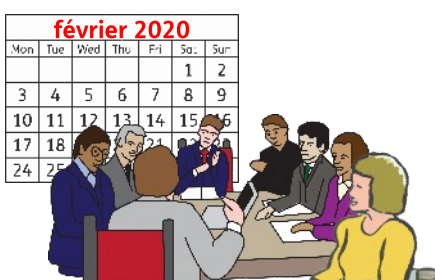
Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées est un expert qui aide les pays à comprendre comment faire en sorte que les personnes handicapées puissent obtenir leurs droits humains.



En novembre 2018, la Rapporteuse spéciale, qui était Catalina Devandas Aguilar, a tenu une réunion avec le **Haut-Commissariat aux droits de l'homme** et le gouvernement d'Espagne.



Lors de cette réunion, les experts ont discuté de la manière de s'assurer que les personnes handicapées bénéficient des mêmes droits que les autres en vertu de la loi.



En février 2020, la Rapporteuse spéciale a convoqué une autre réunion pour convenir des **principes** et de **lignes directrices** pour aider tous les gouvernements à donner ces droits aux personnes handicapées.



Les **principes** sont des règles de base qui influencent ce que vous pensez et comment vous vous comportez.



Des **lignes directrices** donnent des conseils sur la manière de faire fonctionner ces règles.



Des groupes des Nations unies qui travaillent pour les personnes handicapées et des organisations de personnes handicapées y ont participé. Des juges et des groupes internationaux de personnes handicapées ont soutenu ce travail.

Il s'agit notamment de:



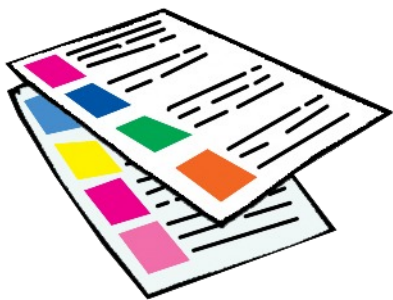
- la **Commission internationale des juristes**



- l'**International Disability Alliance** (Alliance internationale pour les personnes handicapées)



- le **Programme des Nations unies pour le développement.**



Le présent document est la version facile à lire des principes et lignes directrices.



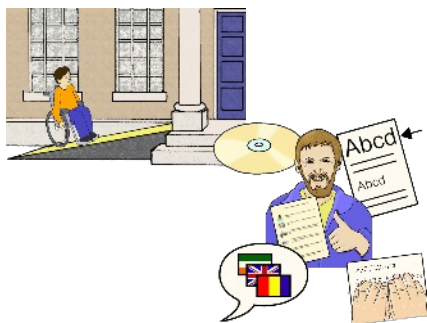
## 4. Pourquoi nous avons besoin de principes et de lignes directrices



Toute personne a le droit d'être traitée équitablement par la police, les tribunaux et la loi.



Les gouvernements doivent apporter aux personnes handicapées le soutien nécessaire pour qu'elles obtiennent justice. Cela implique parfois de changer certaines choses pour leur donner les mêmes chances que les autres.



Ces principes et lignes directrices aideront les gouvernements et autres organisations à utiliser la Convention sur les droits des personnes handicapées pour rendre les tribunaux et la police plus **accessibles** et plus inclusifs pour les personnes handicapées.



La Convention sur les droits des personnes handicapées stipule qu'il est injuste de priver les personnes handicapées de leur indépendance et de leur liberté. Les pays qui la signent doivent :



- reconnaître que les personnes handicapées ont le même droit à la capacité juridique que toute autre personne



- agir pour que les personnes handicapées puissent obtenir le soutien dont elles ont besoin pour prendre des décisions



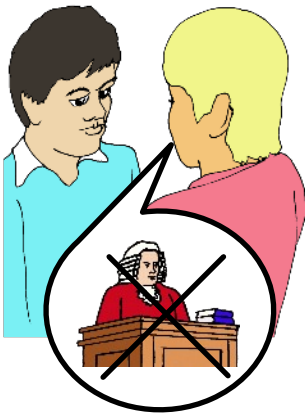
- avoir des lois qui stipulent que toute personne qui aide une autre personne à prendre une décision doit mettre en avant les droits de la personne concernée et découvrir ce qui est important pour elle



- apporter des changements des changements afin que les personnes handicapées puissent participer dans tous les aspects du travail de la police et des tribunaux, y compris en tant que **témoins**.



Les principes et lignes directrices aideront les gouvernements, la police et les tribunaux à enlever les barrières qui empêchent les personnes handicapées d'obtenir justice.

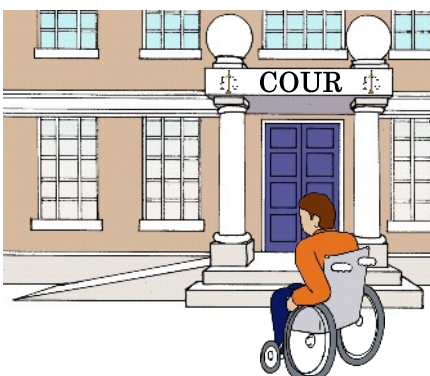


Par exemple, de nombreuses personnes handicapées constatent que :

- des personnes essaient de les empêcher de saisir la justice



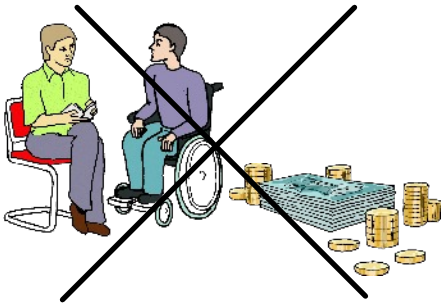
- la police et les tribunaux ne les traitent pas équitablement, ne les écoutent pas ou ne croient pas ce qu'ils disent



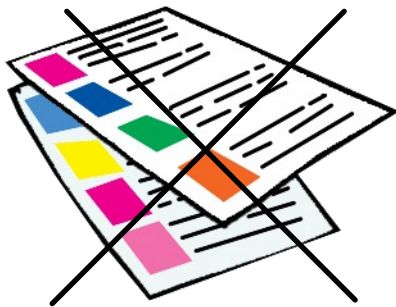
- les tribunaux et les postes de police sont difficiles d'accès ou de déplacement



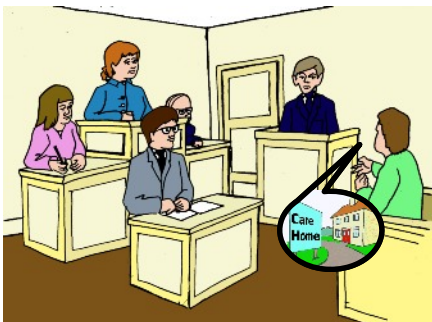
- il est difficile ou coûteux de se rendre au tribunal



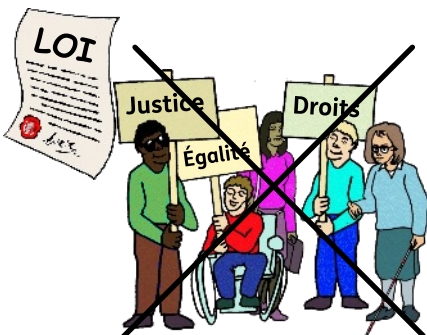
- ils ne peuvent pas obtenir de l'argent ou des conseils pour les aider à saisir la justice



- il n'y a pas d'information accessible sur les droits légaux et sur la procédure judiciaire



- d'autres personnes peuvent s'adresser au tribunal et prendre des décisions à leur place



- la loi ne soutient pas leurs droits. Y inclus le droit d'être traité comme un innocent à moins qu'un tribunal ne dise qu'ils sont coupables. Et le droit de ne rien dire s'ils sont accusés d'un crime.



De nombreux pays estiment qu'il est plus important de respecter les règles que d'aider les gens à s'adresser à la police et les tribunaux.



Cela constitue une discrimination à l'encontre des personnes qui ne peuvent pas comprendre ou utiliser les systèmes. Les personnes handicapées peuvent ne pas obtenir justice ou être accusées d'un crime qu'elles n'ont pas commis.



Ces principes et lignes directrices aideront les pays à apporter des changements afin que les personnes handicapées puissent comprendre et participer à tous les aspects de leur système judiciaire.

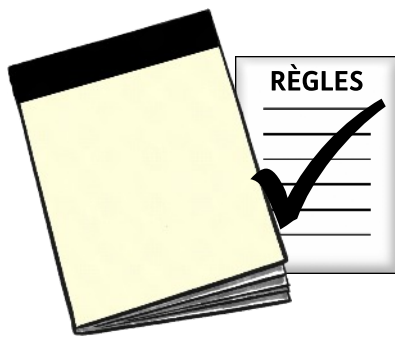




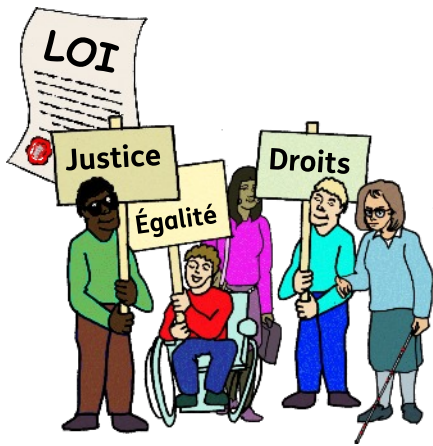
## 5. Les principes et les lignes directrices



Les principes sont des règles de base qui affectent la façon dont les gens pensent et se comportent.



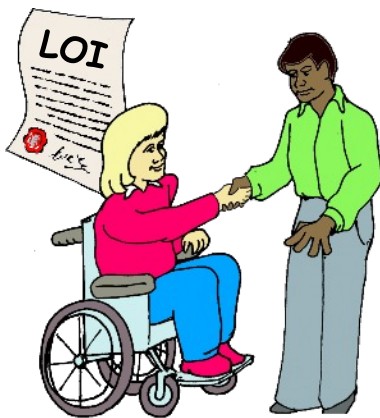
Les lignes directrices aident les pays à faire fonctionner ces règles.



## Principe 1

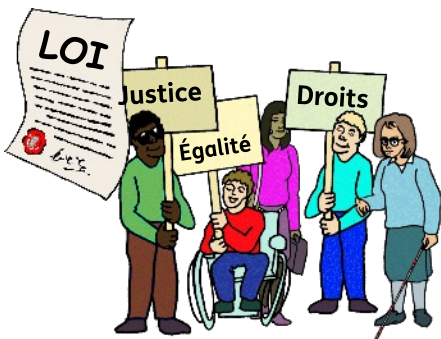
Toute personne handicapée a les mêmes droits que les autres en vertu de la loi. Leur handicap ne doit jamais servir de prétexte pour leur retirer le droit de recourir à la police, aux tribunaux ou à la loi.

## Lignes directrices



Cela signifie que les pays doivent s'assurer que la loi traite les personnes handicapées de manière équitable et que les personnes handicapées peuvent faire appel à la loi pour faire respecter leurs droits. Cela inclut tout soutien dont elles ont besoin pour s'adresser à la police, aux tribunaux et pour invoquer la loi.

Pour y parvenir, les pays doivent:



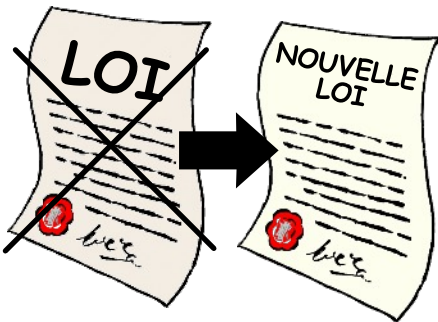
- reconnaître que les personnes handicapées ont les mêmes droits que les autres en vertu de la loi. Et les aider à invoquer ce droit si elles en ont besoin



- soutenir le droit des personnes handicapées à participer dans tous les types de tribunaux et de réunions



- veiller à ce que les personnes avec problèmes de santé mentale ou de difficultés d'apprentissage ne perdent pas ce droit parce que d'autres personnes pensent qu'elles ne peuvent pas comprendre ou prendre des décisions pour elles-mêmes



- modifier ou supprimer les lois, les règles ou les directives qui stipulent que les personnes handicapées doivent comprendre certaines choses avant que la police ou les tribunaux ne les écoutent ou ne croient ce qu'elles disent. Cela inclut des lois qui stipulent que quelqu'un d'autre peut décider ou parler en leur nom ou décider s'ils peuvent participer



- avoir des lois qui stipulent que la police et les tribunaux doivent apporter des changements et aider les personnes handicapées à faire appel à la loi



- donner aux personnes handicapées un **facilitateur** pour les aider à comprendre ce qui se passe avec la police et les tribunaux si elles en ont besoin



- fournir aux personnes un soutien et une aide juridique pour **faire appel** afin de faire respecter leur droit à la capacité juridique si un médecin ou un tribunal déclare qu'elles ne peuvent pas prendre de décision par elles-mêmes



- s'assurer que les personnes handicapées ont le même droit que les autres personnes d'utiliser d'autres moyens, en dehors des tribunaux, pour obtenir justice



- modifier ou supprimer toutes les lois, règles ou directives qui permettent de détenir des personnes handicapées dans une prison ou un hôpital en se fondant sur l'idée qu'elles sont dangereuses ou qu'elles ont besoin de soins.

## Principe 2



La police et les tribunaux doivent s'assurer qu'ils soutiennent et apportent les changements nécessaires pour que les personnes handicapées puissent s'adresser à leurs services.

### Lignes directrices

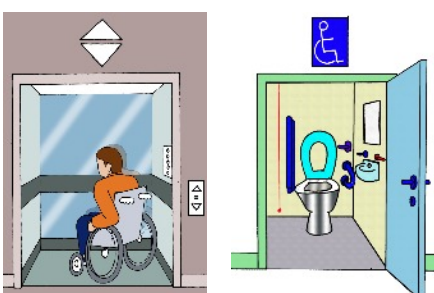


Cela signifie que les pays doivent veiller à ce que les personnes handicapées soient traitées de manière égale et équitable lorsqu'elles font appel aux services de la police ou des tribunaux.

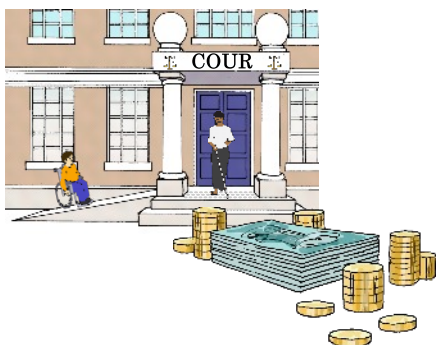


Cela inclut de disposer de bâtiments accessibles et utilisables par tous.

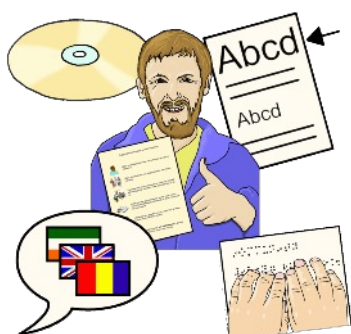
Pour y parvenir, les pays doivent:



- utiliser leurs lois pour s'assurer que tous les bâtiments du système judiciaire sont accessibles. Y compris les ascenseurs, les toilettes, les restaurants et les bureaux dans ces bâtiments



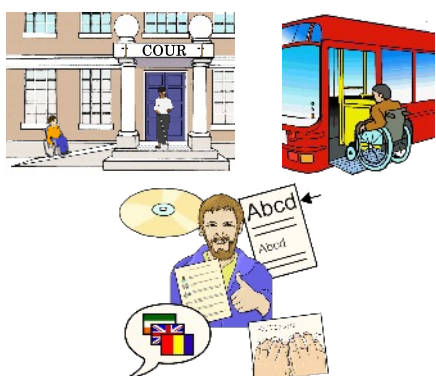
- investir suffisamment d'argent pour changer les bâtiments afin que les personnes handicapées puissent les utiliser



- veiller à ce que toutes les communications et informations soient accessibles aux personnes avec différents types de handicap



- disposer de transports accessibles vers et entre ces bâtiments



- apporter des changements dans la façon dont les choses sont faites afin que les personnes handicapées puissent utiliser les bâtiments et les transports, obtenir des informations ou communiquer de la manière qui leur convient.



## Principe 3

Les adultes et les enfants handicapés ont le droit d'obtenir des changements qui les aident à s'adresser à la police et aux tribunaux.

## Lignes directrices



Cela signifie que les tribunaux doivent changer leur façon de procéder pour mettre fin à la discrimination à l'égard des adultes et des enfants handicapés. Cela inclut un soutien à la communication afin de pouvoir comprendre ce qui se passe et de participer. Si possible, ces changements devraient intervenir avant que la personne ne se présente devant le tribunal.

Pour y arriver, les pays doivent:



- veiller à ce que les adultes et les enfants handicapés sachent qu'ils peuvent faire une demande pour faire les choses différemment et que le personnel comprenne quand et comment apporter des changements



- faire appel à la Convention sur les droits des personnes handicapées pour prévoir la mise en place de facilitateurs chargés d'aider les adultes et les enfants handicapés à communiquer et à comprendre ce qui se passe avec la police et les tribunaux



- travailler à rendre les gens plus à l'aise en changeant des choses comme:

- les lieux de réunion du tribunal



- comment s'habillent les juges



- faire les choses plus lentement

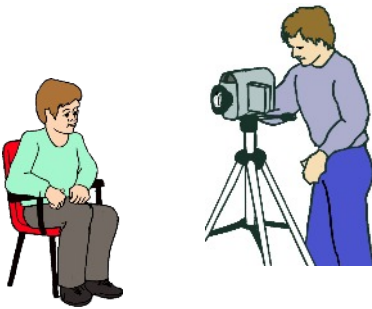


- disposer d'écrans pour les personnes qui doivent en utiliser





- poser des questions de différentes manières



- parler par vidéo au lieu de se présenter en personne au tribunal.



- s'assurer qu'il existe des moyens d'aider les gens à communiquer et à se souvenir de ce que les autres ont dit



- s'assurer que la police et toutes les autres personnes travaillant dans la recherche de crimes comprennent les droits des personnes handicapées et les moyens de les aider

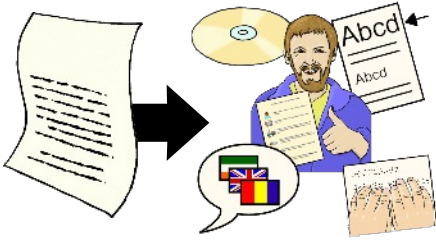


- veiller à ce que les personnes handicapées bénéficient d'un soutien indépendant pour les aider à comprendre et à communiquer si elles sont arrêtées, emmenées au poste de police ou si elles discutent avec le personnel du tribunal

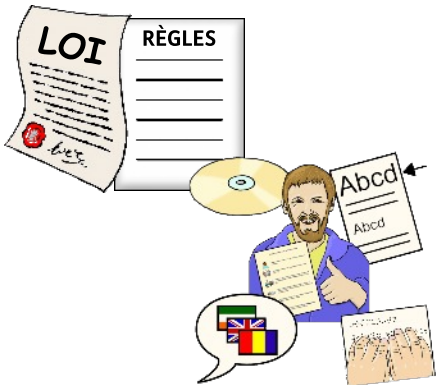


- enlever les barrières qui empêchent les personnes handicapées de faire appel si elles sont détenues en prison ou si on les fait attendre d'une manière qui leur enlève leurs droits.

## Principe 4



Les personnes handicapées ont le droit d'obtenir des lettres et informations juridiques en temps utile et d'une manière qu'elles peuvent comprendre.

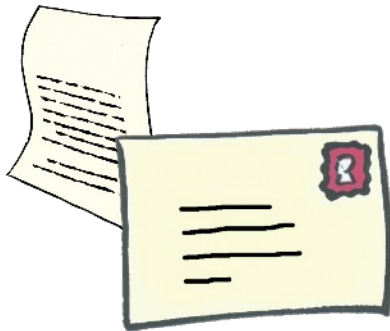


## Lignes directrices

Cela signifie qu'il faut utiliser des lois et des règles qui stipulent que chacun a le droit d'obtenir des informations qu'il comprend lorsqu'il en a besoin.

Pour y parvenir, les pays doivent:

- s'assurer que les gens peuvent comprendre quand une lettre leur demande de répondre ou de faire quelque chose
- s'assurer que les gens disposent d'informations claires, dans un langage courant, sur ce qui va se passer et sur ce à quoi ils doivent s'attendre





- s'assurer que les personnes peuvent bénéficier d'un soutien pour examiner l'information



- s'assurer que les gens peuvent obtenir ces informations de différentes manières:



— langue des signes

— vidéo



— lignes d'assistance téléphonique



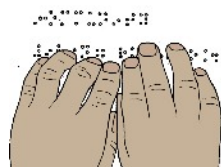
— sites web accessibles



— boucle d'induction ou autres systèmes pour les personnes qui portent des aides auditives



— des légendes ou des mots sous les images ou les vidéos



— braille



— langage facile à lire et langage clair



— un appui à la communication.

## Principe 5



Les personnes handicapées ont le même droit que tout le monde de connaître leurs droits et d'être traitées équitablement par la police, les tribunaux et la loi. Cela implique qu'elles bénéficient d'un soutien approprié ou de changements pour les aider à participer.

## Lignes directrices



Cela signifie qu'il faut s'assurer que la loi, la police et les tribunaux traitent les personnes handicapées de la même manière que les autres personnes.

Pour y parvenir, les pays doivent:



- veiller à ce que les personnes handicapées arrêtées ou accusées d'un crime soient traitées comme des innocents, sauf si un tribunal les déclare coupables



- veiller à ce que les personnes handicapées arrêtées ou accusées d'un crime soient clairement informées de leurs droits. Y compris leur droit de ne rien dire



- s'assurer que la police ou les autres personnes qui parlent en premier lieu à la personne d'un crime ne la traitent pas différemment en raison de son handicap. Ils doivent découvrir de quel soutien ils ont besoin, les écouter et prendre ce qu'ils disent au sérieux



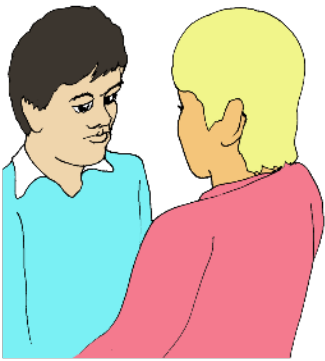
- modifier la façon dont ils arrêtent la personne pour l'aider à comprendre ce qui se passe et à maintenir la sécurité et le calme de tout le monde



- avoir des lois pour empêcher d'autres personnes de contrôler ou de profiter des personnes handicapées qui sont impliquées dans la police ou les tribunaux



- s'assurer que les personnes bénéficient de changements ou d'un soutien pour les aider à choisir la manière de se défendre et de se faire entendre au tribunal



- veiller à ce que les personnes handicapées puissent demander tout le soutien nécessaire à leur santé mentale et physique. Cela ne doit pas dépendre de ce que la police ou les tribunaux décident ou approuvent.



## Principe 6

Les personnes handicapées ont le droit d'être soutenues pour ce qu'on appelle l'**aide juridique**.

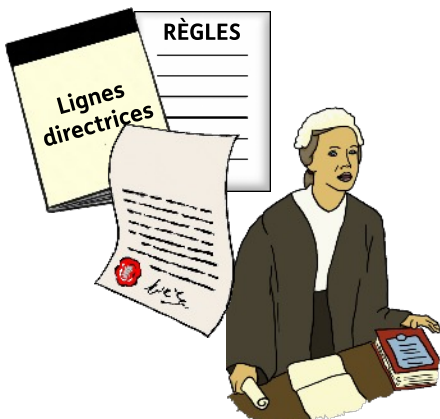


## Lignes directrices

Cela signifie que les enfants handicapés devraient toujours bénéficier d'une aide juridique gratuite ou d'une aide qu'ils peuvent se permettre. Les adultes handicapés devraient bénéficier de cette aide pour lutter contre tout ce qui les prive de leurs droits ou libertés. Ils devraient obtenir de l'aide lorsqu'ils en ont besoin pour s'assurer qu'ils peuvent participer dès le début.



Pour y arriver, les pays doivent:

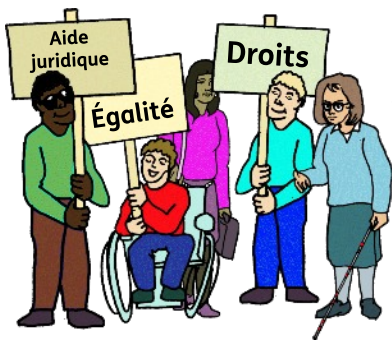


- disposer de lois, de règles et de lignes directrices indiquant que les personnes handicapées ont le droit de bénéficier d'une aide juridique pour les aider à se présenter devant un tribunal ou à participer à d'autres actions en justice





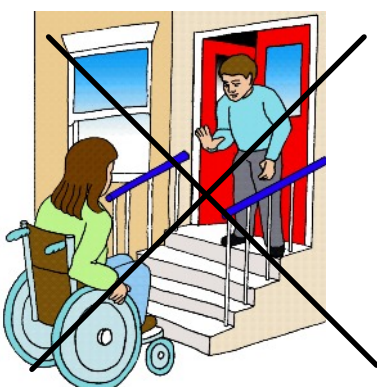
- payer l'aide juridique pour les personnes handicapées:
  - qui ne peuvent pas payer un avocat et risquent d'être détenus en prison ou à l'hôpital contre leur volonté
  - qui risquent de perdre leur maison ou leurs biens
  - qui ne peuvent pas communiquer ou comprendre ce qui se passe



- s'assurer que les personnes handicapées ont les mêmes droits que les autres à l'aide juridique



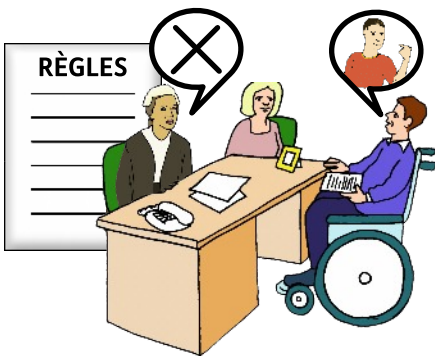
- supprimer toute loi, règle ou directive qui empêche les personnes handicapées de prendre leurs propres décisions quant à la recherche d'un avocat et à ce qu'elles disent au tribunal



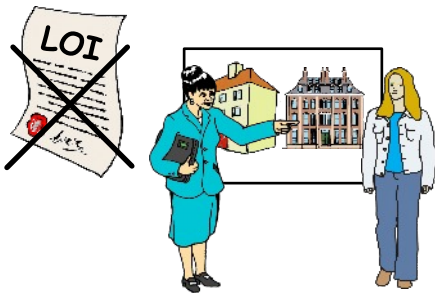
- se débarrasser des éléments qui empêchent les personnes handicapées d'obtenir une aide juridique ou un soutien des services d'aide aux victimes



- apporter les modifications nécessaires pour que les victimes ou les témoins handicapés puissent parler à leurs avocats. Cela inclut les interprètes, la technologie ou les facilitateurs



- modifier les règles qui permettent à l'avocat de ne pas être tenu à écouter et d'agir en fonction de ce que dit une personne handicapée



- se débarrasser de toutes les lois, règles et directives qui permettent à une autre personne de prendre des décisions à la place de la personne handicapée

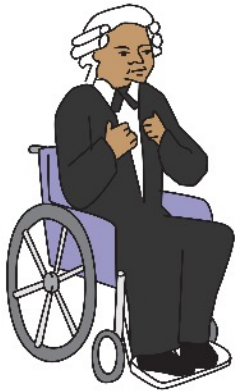


- fournir une aide juridique et une assistance pour signaler un crime à toute personne handicapée victime de violence. En particulier aux femmes et aux filles handicapées.



## Principe 7

Les personnes handicapées ont le droit de participer au travail de la police et des tribunaux.



## Lignes directrices

Par exemple, les personnes handicapées ont le même droit que tout le monde d'être juges, avocats, témoins ou membres d'un **jury**.

Pour ce faire, les gouvernements, les tribunaux et les organisations juridiques doivent:



- supprimer toute loi ou règle qui empêche les personnes handicapées de participer aux travaux des tribunaux ou qui leur fait croire qu'elles ne peuvent pas le faire



- apporter des changements pour aider les personnes handicapées à étudier le droit, à passer des examens, à trouver un emploi et à entrer et utiliser les tribunaux. Cela implique de ne pas poser de questions sur la santé et le handicap lorsque les personnes postulent à un emploi



- donner aux jurés handicapés tout le soutien dont ils ont besoin pour participer



- consulter les personnes handicapées et leurs organisations sur comment les soutenir et les inclure dans le travail de la police et des tribunaux



- recueillir des informations sur le nombre de personnes avec de différents handicaps qui participent au travail de la police et des tribunaux. Utilisez ces informations pour planifier les changements nécessaires afin de traiter tout le monde de manière égale.

## Principe 8



Les personnes handicapées ont le droit de porter plainte ou de saisir la justice en cas de crime ou de violation des droits de l'homme. La police et les tribunaux doivent examiner les choses d'une manière adéquate et punir toute personne qui leur porte préjudice ou leur retire leurs droits.

## Lignes directrices



Cela signifie qu'il devrait être facile pour les personnes handicapées de savoir comment porter plainte ou s'adresser au tribunal si elles n'obtiennent pas leurs droits. Cela signifie que la police et les tribunaux examineront ce qui s'est passé et puniront les personnes qui ont fait du mal aux personnes handicapées ou leur ont retiré leurs droits.

Pour y parvenir, les pays doivent:



- mettre en place des organisations chargées de traiter les plaintes des personnes handicapées et de prendre des mesures pour remédier à la situation. Cela inclut les plaintes pour discrimination



- s'assurer que les personnes handicapées ont le même droit de déposer une plainte que tout le monde



- disposer de moyens faciles pour les personnes handicapées de se plaindre des personnes qui les traitent mal ou qui enfreignent la loi. Cela devrait inclure des lignes téléphoniques d'assistance et des moyens de se plaindre en ligne



- disposer d'autres moyens pour régler les désaccords ou les plaintes sans passer par les tribunaux



- veiller à ce que les personnes se sentent en sécurité et à l'aise pour se plaindre de la violence qui se produit en raison de leur genre



- veiller à ce que les personnes handicapées puissent bénéficier du soutien d'unités spéciales qui s'occupent des crimes haineux, des enfants ou de la violence sexiste



- s'assurer que les informations privées des personnes sont en sécurité lorsqu'elles se plaignent et qu'elles peuvent choisir de ne pas dire qui elles sont



- avoir les moyens de savoir et d'agir si de nombreuses personnes handicapées sont mal traitées ou si leurs droits fondamentaux sont ignorés



- lorsque la police ou les organisations examinent des plaintes, elles doivent comprendre les droits des personnes handicapées et savoir comment apporter des changements pour les faire participer. Il faut notamment les aider à comprendre ce qui se passe et à réfléchir à la nécessité de protéger les victimes contre d'autres crimes



- les tribunaux devraient punir toute personne qu'ils jugent coupable d'un crime contre une personne handicapée et essayer de faire en sorte que cela empêche que le crime ne se reproduise. Ils devraient également se demander si les crimes contre les droits de l'homme se produisent de la même manière pour d'autres personnes handicapées.



## Principe 9



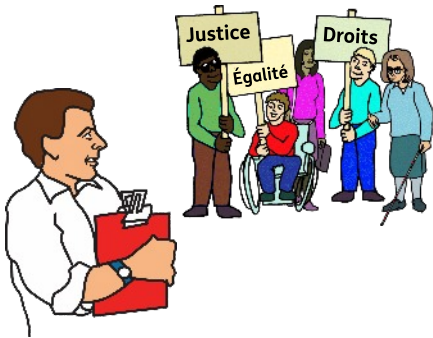
Les pays devraient disposer de bons moyens pour vérifier si les personnes handicapées sont traitées équitablement par la police, les tribunaux et la loi.

## Lignes directrices

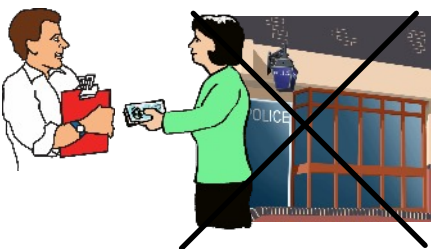


Cela signifie qu'une organisation indépendante doit vérifier ce qui se passe. Les pays peuvent faire appel à des organisations qui le font déjà ou en créer de nouvelles.

Pour y parvenir, les pays doivent:



- suivre la Convention sur les droits des personnes handicapées et avoir des organisations pour vérifier si les personnes handicapées obtiennent leurs droits humains



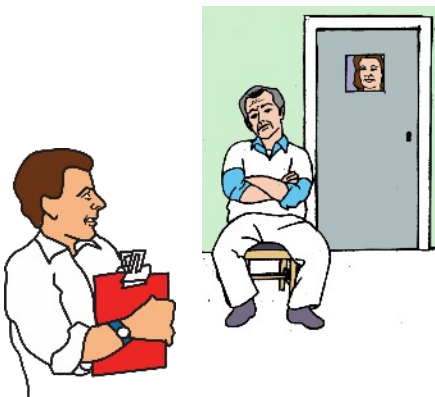
- s'assurer que ces organisations sont totalement indépendantes et ne reçoivent pas d'argent ou d'autres aides de la police ou des tribunaux



- aider ces organisations à partager des informations et des idées afin qu'elles puissent travailler ensemble sur des questions qui touchent de nombreuses personnes



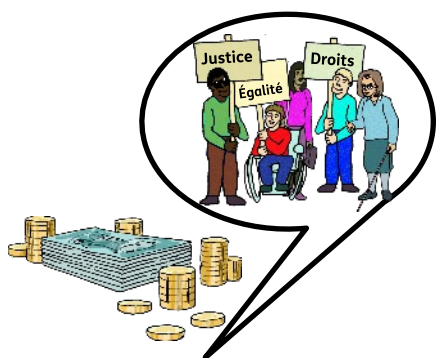
- veiller à ce que les personnes handicapées participent à la planification et aux décisions de ces organisations



- demander à ces organisations de vérifier si les personnes handicapées perdent leurs droits. En particulier si elles sont maintenues dans des hôpitaux ou d'autres lieux où elles ne choisissent pas d'être



- demander à ces organisations de recueillir des informations et de rédiger des rapports sur les violations des droits de l'homme et le traitement injuste des personnes handicapées par la loi



- demander et financer ces organisations pour qu'elles informent d'autres personnes sur les droits de l'homme pour les personnes handicapées et soutenir la formation à cet effet.



## Principe 10

La police, les juges, les avocats et toute autre personne travaillant pour la loi devraient être formés aux droits des personnes handicapées.

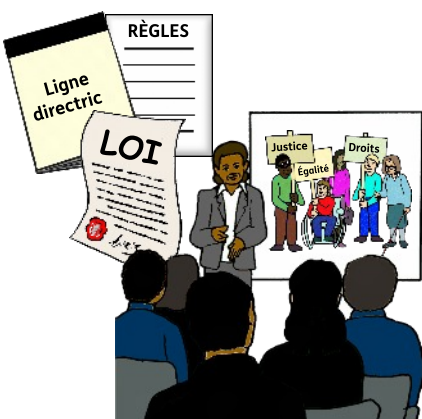
## Lignes directrices



Il s'agit de former la police, les juges, les avocats, le personnel de santé, les services d'aide aux victimes, les travailleurs sociaux et les personnes qui travaillent en prison, en probation ou dans les services de la jeunesse.

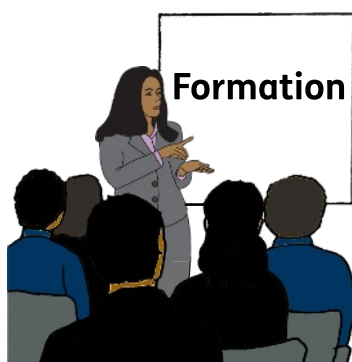
Pour ce faire, le gouvernement et toutes les organisations judiciaires et juridiques devraient:

- disposer de lois, de règles et de lignes directrices pour s'assurer que toutes les personnes impliquées dans le système judiciaire sont formées aux droits de l'homme et aux personnes handicapées et comprennent comment apporter les changements nécessaires pour les impliquer





- donner une formation régulière au personnel des services de justice. Y compris la formation dispensée par les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations de personnes handicapées



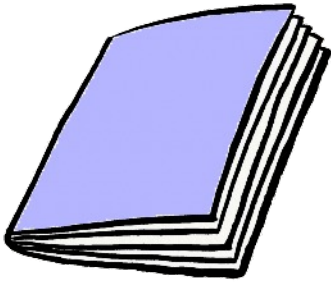
- impliquer les personnes handicapées et leurs organisations dans la planification et la mise en œuvre de la formation



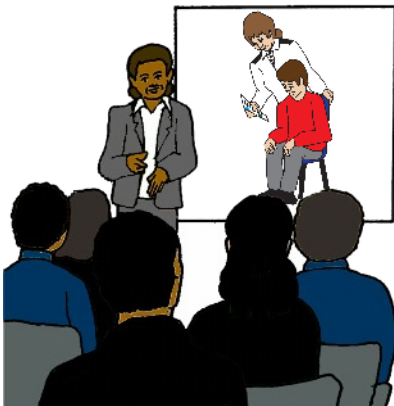
- faire participer les organisations de personnes handicapées dans la vérification du bon fonctionnement de la formation



- s'assurer que les personnes qui planifient et prennent des décisions concernant les tribunaux, la police et la loi comprennent les droits des personnes handicapées et comment se débarrasser de la discrimination



- disposer de livres de formation pour les policiers et les tribunaux afin de les aider à soutenir correctement les personnes handicapées



- former la police, le personnel des tribunaux et les autres personnes travaillant directement avec les personnes handicapées à la manière de les aider à participer et à effectuer les changements nécessaires



- former les juristes et les étudiants en droit aux droits des personnes handicapées et à la manière d'apporter les changements dont ils ont besoin



- former les personnes handicapées et leurs familles à leurs droits à un soutien de la police et des tribunaux pour remettre les choses en ordre ou punir quelqu'un pour un crime commis contre elles

- la formation doit expliquer aux gens :



- la Convention sur les droits des personnes handicapées



- comment enlever les barrières qui empêchent les gens d'obtenir le soutien de la police et des tribunaux



- la capacité juridique



- les différentes manières de communiquer



- comment calmer les choses et assurer la sécurité des personnes



- apporter des changements pour que les personnes handicapées puissent participer



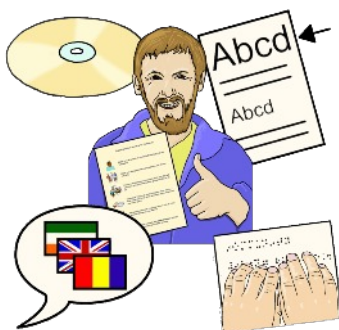
- se débarrasser de la discrimination en raison du handicap d'une personne



- le droit d'avoir des relations sexuelles, d'avoir des enfants et une famille



- que la discrimination des personnes handicapées peut avoir plusieurs causes. Par exemple, si elles sont une femme et ont un handicap



- les droits des personnes handicapées à avoir des mêmes informations que les autres personnes, sous une forme qu'elles peuvent comprendre.





## 6. Ce que veulent dire les mots en gras

**Accessible** — quelque chose de simple à utiliser ou dans lequel il est simple de participer.

**Appel** — demander à un tribunal de réexaminer sa décision.

**Comité des droits des personnes handicapées** — un groupe d'experts qui vérifie que les personnes obtiennent leurs droits de l'homme dans les pays signataires de la Convention.

**Convention sur les droits des personnes handicapées** — un ensemble de règles qui doivent être suivies pour donner aux personnes handicapées les mêmes droits de l'homme qu'aux autres.

**Discrimination** — le fait de traiter quelqu'un plus mal que les autres en raison de son identité ou de ses origines.

**Facilitateur** — une personne qui rend quelque chose plus facile à faire ou à comprendre.

**Haute-Commissaire aux droits de l'homme** — la Haute-Commissaire est la personne responsable du Bureau des droits de l'homme aux Nations Unies. Elle veille à ce que les gens bénéficient de leurs droits de l'homme fondamentaux.

**Droits humains** — les droits et libertés fondamentaux qui devraient être garantis à chaque personne dans le monde.

**Commission internationale de juristes** — un groupe de juges et d'avocats du monde entier qui sont des experts en droit et en droits de l'homme.

**International Disability Alliance** - un groupe de 14 organisations de personnes handicapées du monde entier travaillant avec les Nations unies sur l'inclusion des personnes handicapées.

**Jury** — un groupe de personnes ordinaires, sans formation sur le droit, qui participent à un tribunal et décident si la personne accusée du crime est coupable ou non coupable.

**Justice** — les règles et les lois qui font que les gens se comportent d'une manière juste et égale pour tout le monde.

**Système de justice** — la façon dont un pays aide les gens à obtenir justice.

**Aide juridique** — argent et conseils pour aider les gens à s'adresser au tribunal s'ils n'ont pas les moyens de payer eux-même.

**Capacité juridique** — toute personne de plus de 18 ans peut prendre des décisions juridiques comme tout le monde. Et de bénéficier d'un soutien si elle en a besoin pour utiliser ce droit.

**Principes et lignes directrices** — les principes sont des règles de base qui influencent ce que vous pensez et comment vous vous comportez. Les lignes directrices donnent des conseils sur la manière de faire fonctionner ces règles.

**Envoyée spéciale du Secrétaire général sur le handicap et l'accessibilité** — personne travaillant pour le responsable des Nations unies chargé de vérifier les droits des personnes handicapées et l'accessibilité.

**Rapporteur spécial** — une personne travaillant pour les Nations unies qui aide les pays à comprendre ce qu'ils doivent faire pour s'assurer que les gens obtiennent leurs droits.

**Nations unies** — un groupe de 193 pays différents qui travaillent ensemble pour essayer de faire du monde un endroit meilleur et plus sûr pour tout le monde.

**Programme des Nations unies pour le développement** — partie des Nations unies qui soutient les pays pauvres et protège la planète.

**Victime** — la personne qui est blessée par un accident ou un crime.

**Témoin** — quelqu'un qui voit un crime se produire.



## Références

Ce document a été conçu et produit pour les Nations unies par le service EasyRead de Inspired Services Publishing Ltd.

Ref ISL133 20. octobre 2020.

[www.inspiredservices.org.uk](http://www.inspiredservices.org.uk)

Il répond à la norme européenne EasyRead.

The **Your Voice Counts** -  
produisant l'information facile à lire.

Les illustrations comprennent le matériel de la collection Inspired EasyRead et ne peuvent être utilisées ailleurs sans l'autorisation écrite d'Inspired Services.

[www.inspired.pics](http://www.inspired.pics)